

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
23 juin 2010 à 19 h 00
Mairie Salle du Conseil Municipal

Membres présents : MM SÉGNERÉ, DAUTAN, FERRATO, SEAS, VERGÈS, CARRERE, ESQUIRO, LARBRE, LAYERLE, MARTIN, PUJO, ROUILLON, SARRAIL, TRALLI
Procurations : Mme TILHAC à Mme LARBRE
Secrétaire de séance : M DAUTAN

Monsieur le Maire ouvre la séance avec une pensée pour Eric NOGUÈS décédé accidentellement en mai dernier.

→ Approbation du Conseil Municipal du 20 avril 2010

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 avril 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

→ Projet salle des fêtes

➤ Point sur les demandes de subventions

Monsieur le Maire indique que le projet peut bénéficier de financements croisés de la part de 3 financeurs principaux : Etat, Conseil Général et Conseil Régional auprès desquels les dossiers de demandes de subventions ont été déposés. Le projet doit cependant s'inscrire dans la maquette du Pays Haute-Bigorre pour être examiné en comité des financeurs. Or, pour 2010, le dossier a été refusé en pré-comité et n'a donc pas été présenté au comité des financeurs.

Afin d'optimiser les possibilités de financements pour 2011, la commission communale chargée du projet a décidé d'organiser une réunion de concertation sur site en présence des représentants des financeurs et cofinanceurs à qui elle remettra un dossier détaillé, en préparation, décrivant très précisément les besoins, l'utilisation et l'intérêt de construire cette salle polyvalente.

Le permis de construire arrive en fin d'instruction, l'architecte est prêt à lancer l'appel d'offres pour le marché de travaux, Monsieur le Maire propose d'avancer jusqu'à l'ouverture des plis et, avec l'aval des organismes qui subventionnent, de démarrer les travaux quitte à revoir le projet à la baisse si les offres ne correspondent pas au budget prévu. Il est souligné que la période est opportune pour le chiffrage des travaux, la tendance se dessinant à la hausse pour les mois à venir et que la capacité financière de la commune, son endettement faible incitent à poursuivre le programme.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la poursuite du programme dans les conditions énoncées ci-dessus.

→ Maison paramédicale

➤ Monsieur Eric CARRERE, en charge du dossier, indique que le montage juridique et financier est prêt pour la construction de la maison paramédicale et logements communaux. Les professions paramédicales deviendront propriétaires de leurs locaux dans le cadre d'une « vente en l'état futur d'achèvement. » La copropriété se constituera donc au fur et à mesure

que le bâtiment montera et les appels de fonds seront dirigés au prorata vers les professions libérales et la commune.

➤Un accord a été trouvé avec l'Architecte des Bâtiments de France pour une architecture en harmonie avec le site mais respectant l'enveloppe prévisionnelle.

➤La prochaine étape consiste à lancer un appel d'offres pour désigner un cabinet d'architecture.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel à concurrence.

➔ **Assainissement**

➤ Diagnostic réseau assainissement collectif

Monsieur Hadrien TRALLI expose le résultat de l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres portant sur la désignation d'un bureau d'études pour réaliser un diagnostic du réseau d'assainissement collectif. La commission d'appel d'offres réunie le 23 juin 2010 à 18 h propose, après analyse des offres, de retenir celle du bureau d'études SOGREAH qui est complète, répond au cahier des charges et est économiquement la moins disante.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'analyse de la commission et décident de confier le diagnostic assainissement à l'entreprise SOGREAH, agence de Pau Hélioparc 2 avenue Pierre Angot 64053 PAU cedex 9.

➤ SATESE

La municipalité bénéficie de l'assistance technique du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) dans le domaine de l'assainissement collectif.

Les évolutions réglementaires récentes ont modifié le champ et les conditions d'intervention de cette structure. La commune reste éligible aux prestations listées dans la convention ci-jointe mais l'intervention du SATESE est désormais conditionnée par :

- ✓la signature d'une convention avec le Conseil Général et Hautes-Pyrénées Tourisme et Environnement
- ✓l'institution d'une rémunération forfaitaire annuelle pour ces prestations. Pour Horgues, cette participation s'élève à 153,00 € en 2010. Toutefois, le Conseil Général a décidé de ne procéder qu'au recouvrement des rémunérations supérieures à 300 €/an.

Le Conseil Général demande à la commune de prendre une délibération si elle souhaite continuer à bénéficier des services du SATESE.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de conserver l'assistance technique du SATESE aux nouvelles conditions et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention qui les définit.

➤ Agence de l'Eau

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité d'exécuter des travaux de mise en conformité de la station d'épuration et de réhabilitation du réseau assainissement collectif.

Le programme a été lancé, un cabinet d'études est donc désigné suite à appel d'offres pour réaliser le diagnostic du réseau et les dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès des organismes susceptibles de participer au financement de ce programme.

Parmi ces derniers, l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE qui propose la signature d'une convention bipartite : Commune de Horgues/Agence de l'Eau dont l'objet est d'établir un échéancier de travaux accompagné d'un engagement financier de l'Agence afin de mettre en conformité les équipements vis-à-vis de la Directive Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU.)

Après délibération, considérant indispensable la participation de l'Agence de l'Eau à cette opération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

→Point fonctionnement des associations

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Jean-François BATAC reçu en mairie et de la réponse qui lui a été adressée. Il réunira les associations concernées.

→Plan éclairage public

Monsieur Louis MARTIN fait un point sur le déroulement du plan quinquennal établi pour la rénovation partielle de l'éclairage public. La première tranche est terminée (CD 935.)

Il indique que le SDE (Syndicat Départemental d'Electrification) a fait bénéficier la commune, compte tenu des engagements qu'elle a pris dans ce domaine, d'une étude diagnostic réalisée par un stagiaire et consistant à chiffrer une rénovation complète de l'éclairage public.

Cette étude a été présentée à la municipalité lors d'une réunion en présence d'ERDF et du SDE. Elle induit bien sûr une dépense supérieure à celle budgétisée initialement au plan quinquennal mais elle présente un intérêt économique certain pour la baisse des coûts de consommation et d'entretien futurs mais aussi parce les lampes à mercure seront interdites en 2015.

Par conséquent, Monsieur Louis MARTIN indique qu'un rendez-vous est pris avec Monsieur FORTASSIN (Président du SDE) afin d'examiner les possibilités d'obtenir des subventions complémentaires.

→Présentation projet de rond point rue Bellevue

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général (Direction des Equipements des Infrastructures et des Transports) avait été sollicité pour présenter un projet de rond-point sur le RD15 au niveau de l'abribus, secteur potentiellement accidentogène.

Il soumet aux membres du Conseil Municipal les plans proposés par Monsieur DUCLOS, détaché par Monsieur SIUTAT (responsable DEIT) pour réaliser cette étude.

Le conseil général financerait les parties départementales, les abords restent à la charge de la commune. Les travaux n'ont pas été budgétisés en 2010 mais leur coût va être examiné dès maintenant. Après délibération, les membres du Conseil Municipal valident le principe du projet mais avec un prolongement de voie piétonnière d'un côté vers la rue Bellevue.

Monsieur Eric CARRERE souligne à nouveau la vitesse excessive sur la rue Bellevue (RD15.) et propose d'examiner des solutions pour la réduire.

→Point intercommunalité

L'accès à la déchetterie de Horgues sera ouvert aux communes de l'intercommunalité (Gespe-Adour-Alaric) le 1^{er} juillet prochain. Tous les habitants, y compris ceux de Horgues recevront une carte d'accès. Le fonctionnement du service reste inchangé.

→Questions diverses

✓Monsieur le Maire signale un litige entre deux personnes concernant des nuisances sonores (dues aux aboiements de chiens.) Madame Marylène ROUILLON représentera la mairie lors d'une réunion demandée par un médiateur saisi par le plaignant.

✓Suite à une demande d'attribution d'adresse, Monsieur Louis MARTIN est chargé d'examiner des possibilités car le secteur concerné, situé Route du Pic du Midi Sud droit, pourrait accueillir d'autres constructions dans le futur, il faut par conséquent avoir une réserve de n° à attribuer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

